

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**(RÈGLEMENT SUR L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION  
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME)**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certains titres d'emploi et d'ajuster certaines responsabilités des officiers municipaux.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 22 août 2022, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de règlement modifiant le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certains titres d'emploi et d'ajuster certaines responsabilités des officiers municipaux.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 19 septembre 2022**, à compter de **20 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 7<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022**



L'assistante-greffière par intérim,  
Monique Sénéchal